

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2023, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique

du 17 octobre 2023 à 09h00 au 17 novembre 2023 à 16h00

sur le territoire de la commune d'ARBOYS-EN-BUGEY concernant la demande présentée par

la SAS GRACE & PICCINO, dont le siège social est situé « Les Grandes Rayes » 01300 ARBOYS-EN-BUGEY,

en vue d'être autorisée à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire hors d'eau, comportant une installation de traitement et une station de transit de matériaux située sur le territoire de la commune d'ARBOYS-EN-BUGEY, lieux-dits « La Retraite », « La Meule », « Champ du Planey », « En Ormaye », « En Chouennes », « Grandes Rayes », « Sansandiant », et « ex Chemin rural des Rompus ».

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), rubriques n° 2510-1, 2515.1.a, 2517.1 et 2930 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et à autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du même code (IOTA), rubriques 2.15.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature Eau.

M. André MOINGEON, ingénieur EDF en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY (mairie déléguée d'ARBIGNIEU), où il effectuera des permanences les :

- **Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 11h00,**
- **Samedi 28 octobre 2023 de 09h00 à 11h00,**
- **Vendredi 03 novembre 2023 de 14h00 à 16h00,**
- **Mardi 07 novembre 2023 de 09h00 à 11h00,**
- **Vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 16h00.**

En cas d'empêchement de ce dernier, la ou les permanences seront assurées par Mme Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante par décision de la présidente du tribunal administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique:

- **en mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY (mairie déléguée d'ARBIGNIEU)** les mardis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h00 (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,

- **sur la plate-forme électronique** mise en place pour l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/carriere-alluvionnaire-arboys-en-bugey>

Adresse email de dépôt des contributions : carriere-alluvionnaire-arboys-en-bugey@mail.registre-numerique.fr

- **en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain**, à l'adresse suivante :

<http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>

- **sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain**, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h30 à 12h30 sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY (mairie déléguée d'ARBIGNIEU) pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2693>. (Adresse email de dépôt des contributions : carriere-alluvionnaire-arboys-en-bugey@mail.registre-numerique.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 17 novembre 2023 à 16 heures. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou à la mairie d'ARBOYS-EN-BUGEY, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.